

PRÉFACE

Il y a environ treize ans que le problème des pluies acides a été porté à l'attention des Canadiens. En juillet 1979, le Conseil consultatif scientifique pour les eaux des Grands Lacs prévenait que les écosystèmes aquatiques et terrestres du bassin des Grands Lacs étaient menacés par les pluies acides. Dans son premier rapport, publié conjointement par les gouvernements canadien et américain, le Groupe consultatif de recherche canado-américain sur le transport de polluants atmosphériques sur de longues distances reconnaissait pour sa part que les précipitations acides constituaient à l'époque un très grand problème d'intérêt commun.

Le premier Sous-comité sur les pluies acides a été créé en 1980; il devait rendre compte à la Chambre des communes par l'entremise du Comité permanent des pêches et des forêts. Le Sous-comité a produit son premier grand rapport, *Les eaux sournoises*, à l'automne de 1981. Il y recommandait que l'industrie de la fonte des métaux non ferreux, les centrales thermiques d'Hydro Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick alimentées en combustibles fossiles et le secteur des transports réduisent considérablement leurs émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et d'oxyde d'azote (NO_x) au Canada. Il y soutenait aussi que le Canada devait d'abord régler ses propres problèmes avant de pouvoir espérer convaincre les États-Unis de réduire leurs émissions.

En 1984, le Sous-comité sur les pluies acides publiait son deuxième rapport d'importance, *Le temps perdu*. Il y soulignait que la sensibilisation au problème des pluies acides s'était accrue depuis la publication du rapport *Les eaux sournoises*, trois ans auparavant, mais que peu de progrès avaient été réalisés en vue de résoudre la question. Dans *Le temps perdu*, le Sous-comité formule seize recommandations qui mettent toutes l'accent sur le resserrement des normes concernant les NO_x et les autres polluants produits par les véhicules automobiles ainsi que sur les moyens d'aider les fonderies à financer les mesures nécessaires pour réduire leurs émissions de SO₂.

Puis, en 1988, paraît le *Rapport du Comité spécial sur les pluies acides*. Le Comité indiquait dans ce document que le problème des pluies acides en Amérique du Nord était encore bien loin d'être résolu, mais que le Canada avait tout de même réalisé d'importants progrès dans la réduction de ses émissions de SO₂ et de NO_x. Il envisageait avec optimisme que «[b]ien que l'administration Reagan soit restée sourde à tous les appels, lancés tant aux États-Unis qu'à l'étranger, en vue de la mise sur pied d'un programme de contrôle des pluies acides, . . . la prochaine administration sera[it] plus disposée à s'occuper du problème de façon constructive¹.»

Son optimisme était fondé puisque, en novembre 1990, le président George Bush donnait force de loi aux *Clean Air Act Amendments* de 1990 dont le Titre IV, qui porte sur la limitation des dépôts acides, prévoit, d'ici la fin du siècle, des réductions de 10 millions de tonnes des émissions annuelles de SO₂, et de deux millions de tonnes de celles de NO_x.

Notre pays a également conclu un accord bilatéral avec ses voisins du Sud. L'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air a été signé par le premier ministre Brian Mulroney et le président George Bush le 31 mars 1991. Il engage nos deux pays à réduire les émissions responsables des pluies acides et établit un cadre permettant de s'attaquer aux problèmes de la pollution atmosphérique transfrontière.

¹ Canada, Chambre des communes, Comité spécial sur les pluies acides, *Rapport du Comité spécial sur les pluies acides*, Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1988, p. 2-3.